

MAIRIE DE GLISOLLES

PROCÈS VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Convocation du 16 septembre 2024

Membres en exercice	Membre présents	Membres votants
13	8	10

Le **vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Bruno LEVEQUE, Le Maire.

Présents : M. Bruno LEVEQUE, Maire ; Mrs. Jean-Yves DOËRR, Jimmy PINARD, Sébastien PICQUE, adjoints ; Mmes Valérie DRU, Françoise DUCHANGE, Céline ZIANI, M. Vincent PORTIER,

M. Vincent LEDUC a donné son pouvoir à M. Bruno LEVEQUE

M. Ludovic DRU a donné son pouvoir à Mme Valérie DRU

Absents : Mmes Vanessa MINTENS, Mrs Ludovic SURIRAY, Yannick BANCE

Le procès-verbal du 10 juin 2024 a été validé.

1 - DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. Le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie. Le Conseil Municipal après avoir examiné les dossiers décide à l'unanimité des présents et des représentés d'allouer les sommes suivantes :

- Glisolles en Forme	350.00 €
- Club de l'Amitié Glisolloise	300.00 €
- Club photos	300.00 €
- Club des Anciens combattants	200.00 €
- Préhandys	200.00 €
- AS Cats Rescue	200.00 €

Mme Françoise DUCHANGE demande qu'il y ait une communication pour faire connaître l'association Préhandys qui aide les personnes ayant des enfants avec un handicap visible ou invisible.

Elle propose également lors des cérémonies du souvenir d'associer les gerbes avec celles des anciens combattants. M. Le Maire lui répond que cette proposition a été refusée. Elle suggère d'acheter lors de ces cérémonies des plantes en pots plutôt que des gerbes qui pourront être réutilisées et repiquées.

M. Jimmy PINARD propose de créer un jardin de la mémoire. M. Sébastien PICQUE conseille d'échanger avec les anciens combattants.

2 - DÉLIBÉRATION MODALITÉ DES APPARTEMENTS

M. Le Maire propose de fixer un montant pour les loyers. M. Vincent PORTIER conseille de passer par un professionnel pour obtenir un document officiel. Il a contacté deux agences afin d'avoir une base.

M. Le Maire pose la question de la gestion des appartements soit par la mairie soit par une agence ou un notaire. M. Vincent PORTIER en profitera pour demander aux agences les tarifs et les modalités.

M. Jimmy PINARD demande qu'une date pour l'inauguration soit fixée. La date du 13 décembre a été retenue.

La location des appartements n'interviendra pas avant le mois de janvier. Les meubles de la bibliothèque devraient être livrés en octobre – novembre.

Le sujet fera l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

3 – OUVERTURE DU POSTE DE Mme LEBOUTET

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LEBOUTET Catherine a trouvé un poste de secrétaire plus proche de chez elle et qu'elle ne renouvellera pas son contrat, celui-ci se terminera le 30 septembre 2024.

Il est nécessaire de créer une ouverture de poste permanent de 13 heures par semaine afin de recruter une secrétaire en complément des 24 heures effectuées par Mme GREMONT. Une nouvelle secrétaire sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés l'ouverture de ce poste.

4 – DÉLIBÉRATION MOBILIER BIBLIOTHÈQUE

Après consultations de plusieurs sociétés, M. Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société DPC retenue pour la fourniture du mobilier de la bibliothèque.

Son montant s'élève à 26 085.05 euros.

Le Conseil Municipal qui s'est réuni vote à l'unanimité des présents et des représentés le montant indiqué et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document référent à ce dossier.

5 – DÉLIBÉRATION MEUBLES DE CUISINE

Cette délibération n'a pas besoin d'être votée car le conseil municipal avait déjà statué sur le choix des cuisines et de leurs tarifs lors d'un précédent conseil.

6 – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

M. Le Maire fait lecture d'un mail reçu par la trésorerie concernant des chèques de Groupama que la trésorerie attendait. Après avoir pris contact avec Groupama, il s'avère que deux sommes ont été remboursées par chèques pour un montant de 630.74 € et de 1 849.76 mais versées sur la régie.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit au 673 afin de régulariser la situation.

L'écriture sera la suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Compte 612 : redevance crédit-bail | - 2480,50 € |
| - Compte 673 : titre annulé sur exercice antérieur | + 2480,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, vote cette délibération ainsi que l'inscription des montants indiqués ci-dessus.

7 – DÉLIBÉRATION COMPTA - N° 1

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque, il est nécessaire de créer une délibération modificative afin d'alimenter le compte 2184. Les écritures suivantes sont nécessaires :

- | | |
|--|---------------|
| - Compte 612 : redevance crédit-bail | - 30 000,00 € |
| - Compte 023 : Virement à la section de d'investissement | + 30 000,00 € |
| - Compte 021 : virement de la section de fonctionnement | - 30 000,00 € |
| - Compte 2184 : matériel de bureau et mobilier | + 30.000,00 € |

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des présents et des représentés ces opérations qui seront inscrites au budget.

DÉLIBÉRATION COMPTA - N° 2

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque a besoin de se moderniser en matériel informatique et présente un devis de la société LDLC pour un montant de 870.00 € comprenant le PC portable, un logiciel Microsoft et l'installation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés d'accepter ce devis et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

DELIBERATION COMPTA – N°3

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions 2023 ont été versée en 2024. Le compte 65748 n'a donc pas assez de crédits pour octroyer les subventions de cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés les écritures suivantes :

- Compte 612 - crédit-bail - 1500,00 €
- Compte 65748 – subventions fonct. Associations + 1500.00 €

8 – CONVENTION TRANSPORT

La commune a reçu un mail de la Région Normandie concernant le paiement de la participation des enfants empruntant les transports scolaires. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention. Pour rappel des délibérations prises antérieurement la commune prend en charge 50 % du montant payé par les familles.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, des présents et des représentés, M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention et le versement du montant dû à la Région Normandie.

9 – TRAVAUX SIEGE

M. Le Maire présente une estimation pour l'enfouissement des lignes dans le hameau de Grigneuseville.

Opération	Montant TTC	Répartition	Participation	Montant prévu
Distribution publique DP	120 000.00	100 %	7 %	7 000.00
Réseau télécom	35 000.00	100 %	30 % + TVA	14 583.00

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés pour l'acceptation de ces travaux et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document référent à ce dossier.

M. Jean-Yves DOERR signale qu'un poteau est cassé sur la route qui mène à la Bretonnière. M. Le Maire lui répond que cet incident a été signalé.

10 - DIVERS

☞ M. Le Maire informe que pour le repas des aînés que le groupe nommé DJ Gil Alan's viendra animer la journée pour un montant de 284.00 €. Le traiteur a été réservé également pour cette journée, le repas a été choisi, le montant est de 52 € par personne.

☞ M. Le Maire souhaiterait installer une nouvelle vitrine murale afin d'afficher toutes les animations. Elle serait installée à droite avant d'entrer dans la mairie. Son montant est de 223,08 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette installation.

☞ Lors d'un précédent conseil municipal, l'installation d'un défibrillateur extérieur a été évoquée. M. Le Maire a fait établir des devis et les présente au Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés décide de choisir l'installation du défibrillateur en extérieur pour un montant de 1 567.20 €.

La séance est close à 9h30.

Glisolles, le 24 septembre 2024

La secrétaire de séance
Vincent PORTIER



Le Maire
Bruno LEVEQUE

